



## Liste des DPU transférés entre le 16 mai 2013 et le 15 mai 2014

**sans accompagnement d'un transfert définitif de foncier, à destination du nouvel exploitant des terres lors d'une fin de bail ou d'une mise à disposition ou lors d'une vente à un investisseur non agriculteur**

### Le cédant

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE

N° Pacage \_\_\_\_\_

### L'acquéreur

NOM, PRÉNOMS, OU RAISON SOCIALE

N° Pacage \_\_\_\_\_

### Pièces justificatives à joindre (cochez la ou les cases correspondant à votre situation) :

- relevés MSA du Cédant et de l'Acquéreur mettant en évidence les parcelles précédemment exploitées par le Cédant et désormais exploitées par l'Acquéreur
- bail échu ou convention échue de mise à disposition du foncier conclu au bénéfice du Cédant, et nouveau bail ou nouvelle mise à disposition de foncier conclu au bénéfice de l'Acquéreur
- si vous avez coché « il existe un lien familial entre le Cédant et l'Acquéreur » : pièce attestant du lien de parenté (copie du livret de famille, certificat de PACS, certificat officiel de concubinage, ...)
- si les DPU sont destinés à être mis à disposition d'un GAEC ou d'une EARL : K bis ou statut de la société attestant du nombre d'associés-exploitants.

**ATTENTION : ces pièces doivent obligatoirement être jointes au formulaire de clause pour que votre demande de transfert de DPU soit prise en compte.**

Les parties attestent que la valeur unitaire des DPU indiquée dans la liste suivante et permettant l'identification des DPU transférés correspond (cochez la case correspondant à votre situation) :

- à la valeur mentionnée dans le **portefeuille final 2012** qui a été notifié au cédant en fin d'année 2012 ;
- à la valeur mentionnée dans le **portefeuille initial 2014** qui a été notifié au cédant en avril 2014.

Les parties sont informées que la valeur des DPU transférés sera celle mentionnée dans le portefeuille initial 2014.

### IDENTIFICATION DES DPU TRANSFÉRÉS

Nombre de DPU transférés	Type (normal, hors surface ou spécial)	Valeur unitaire (€)	N° département(s) de localisation	Activation en 2013 (si connue) (rayer la mention inutile)	Contrainte d'activation en UGB* (cette colonne ne doit être complétée que si le type de DPU transféré est « spécial »)
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	
____, ____		____, ____€	__ - __ - __	OUI / NON	

\* NB : la contrainte d'activation doit être indiquée afin de permettre la bonne identification des DPU que vous souhaitez transférer. Cependant, il est à noter que tout DPU spécial transféré dans le cadre de la présente clause sera automatiquement normalisé dans le portefeuille de l'acquéreur, et ne pourra dès lors être activé qu'avec un hectare de terres admissibles.

Signatures des deux parties

Pour chacune des parties, les signataires sont l'exploitant ou le gérant en cas de forme sociétaire ou tous les associés en cas de GAEC  
LE CÉDANT  
L'ACQUEREUR